

Burundi : l'Onu dénonce une régression des droits de l'Homme

La Libre Belgique, 3 juillet 2019 Doudou DiAssane, président de la Commission d'enquête sur le Burundi, a annoncé mardi 1er Genève, devant le Conseil des droits de l'homme, la hausse, ces derniers mois, des restrictions aux libertés publiques dans ce pays, alors que Bujumbura assure que la situation est normalisée et que les 400.000 Burundais (sur 11 millions d'habitants) qui ont dû fuir le pays en raison de la répression de toute voix discordante peuvent rentrer.

Doudou DiAssane a souligné que des citoyens burundais continuent de vivre dans « une peur créée par un environnement imprévisible de suspicion ». D'autres membres de la commission d'enquête ont relevé « des sommaires, des disparitions, des arrestations et des détentions arbitraires, ainsi que des cas de torture, des violences sexuelles et des restrictions publiques ». Ces violations des droits de l'Homme ont « principalement une dimension politique », ont souligné les membres de la commission d'enquête. Elles visent en particulier les opposants, dont les membres du parti de l'opposant Agathon Rwasa mais pas seulement ceux-ci. « Les médias sont censurés. Les ONG sont étroitement contrôlées. Même les Eglises sont d'ormais dans le collimateur du pouvoir ». Le représentant de Bujumbura a qualifié ces accusations de « fallacieuses ». « Le peuple burundais est fatigué de leur rapport mensonger, révisionniste et provocant ». Doudou DiAssane a appelé la communauté internationale à « la vigilance » à sujet des élections de 2020, auxquelles le président Pierre Nkurunziza a annoncé qu'il ne se présenterait pas. Il avait provoqué la descente aux enfers de son pays en s'obstinant à se présenter, en 2015, à un troisième mandat qui lui avait expressément été interdit par l'Accord de paix d'Arusha qui mit fin à la guerre civile (1993-2005; 300.000 morts) en échange d'une répression féroce contre tout ceux qui protestaient. MFC